



## Face aux enjeux climatiques, Elu.e.s, pensez à la forêt et au bois de vos territoires

### ORDRE DU JOUR DE LA FORMATION

Le 25 novembre 2021 – à Nice  
09h00 – 12h30

Formateur : Aude Blom-Raquin Communes forestières des Alpes-Maritimes

Intervenants : Maylis Porte Communes forestières PACA et un représentant de La Région

**Objectifs :** Appréhender les enjeux environnementaux liés au changement climatique ● Comprendre l'importance de la filière forêt-bois pour atteindre les objectifs ambitieux des stratégies de neutralité carbone à l'échelle nationale ● Avoir une vision des stratégies d'aménagement du territoire, de développement de la filière forêt-bois pour capter et stocker plus de carbone dans les écosystèmes et les produits bois ● Savoir identifier les acteurs à solliciter et les démarches à suivre pour monter un projet carbone forestier ● Connaître les outils financiers disponibles

**09h00 – 09h30** **Accueil des participants**

**09h30 – 09h50** **Ouverture et présentation de la formation**

**09h50 – 10h00** **L'élu.e décisionnaire de la gestion des forêts communales**

- Rappel du rôle de l'élu dans le cadre du régime forestier

**10h00 – 10h15** **Contexte et enjeux globaux liés au changement climatique**

- Présentation des objectifs et feuille de route des états

**10h15 – 10h45** **Comprendre les rôles de la forêt et du bois dans la neutralité carbone**

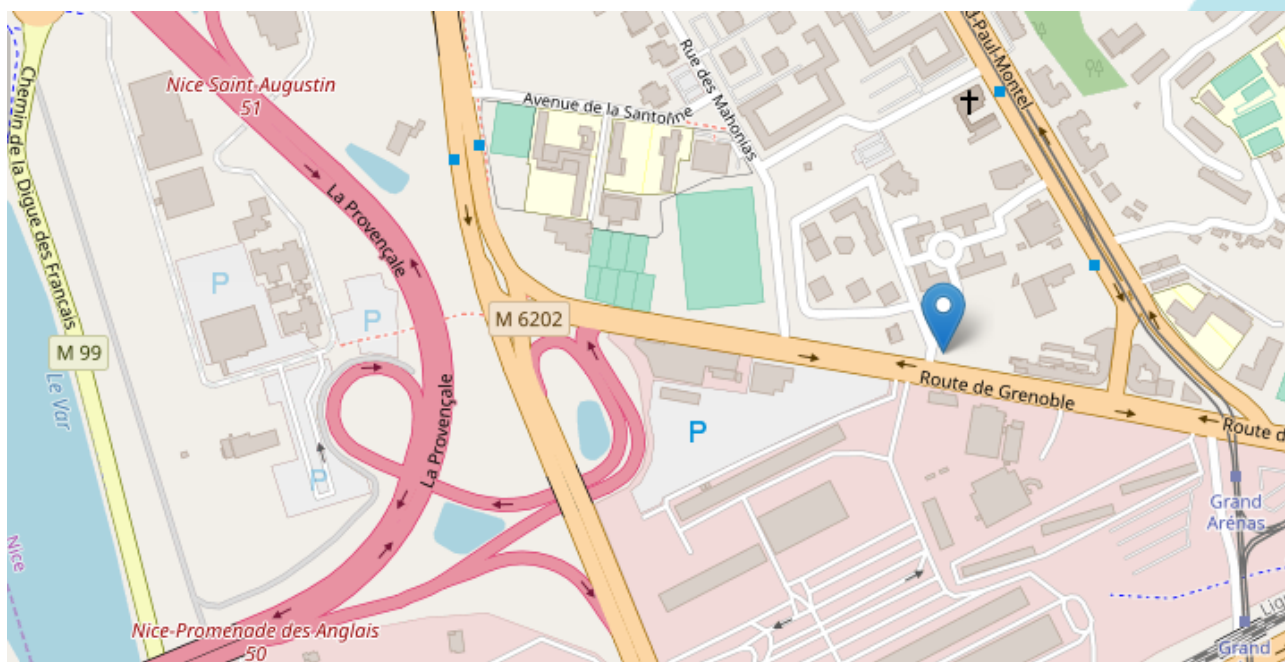
- La filière forêt-bois de mon territoire : un atout majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique
- Les effets de séquestration, stockage et substitution
- La complémentarité des usages du bois

10h45 – 10h55 : Pause

- 10h55 – 11h45** **Connaître les politiques publiques liées à la lutte contre le changement climatique**
- Feuille de route de la France : déclinaison de la stratégie au niveau local
  - Prise en compte des émissions de GES dans les documents d'urbanisme et d'aménagement
  - Les mécanismes de compensation carbone et les types de financements liés
  - Les dispositifs financiers publics/privés disponibles en PACA : un partenariat entre financeurs et propriétaires
- 11h45 – 12h00** **Elu.e.s, au cœur des politiques climatiques, comment passer à l'action ?**
- Pour répondre aux enjeux climatiques : résumé des actions à entreprendre et détail des acteurs à solliciter
  - Témoignage : présentation d'un projet carbone forestier en forêt communale
- 12h00 – 12h30** **Echanges, conclusion et réponse au questionnaire de satisfaction**

## LIEU DE LA FORMATION

**Immeuble Nice Leader**  
**Bâtiment Ariane**  
Salle Ariane  
(Au rez-de-chaussée à gauche en entrant)  
**62-66 route de Grenoble**  
06200 Nice



Nous vous conseillons la sortie autoroute N°50. Puis direction LES MOULINS.

**P** Parking gratuit immédiatement sur la droite dans l'allée de Nice Leader

## COORDONNEES SUR PLACE

En cas de problème de dernière minute (empêchement, retard...), merci de contacter :  
**Véronique BALLISTE au 06 86 74 71 90**

## MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Séance des formations en présentiel
- Présentation et exposé théorique
- Ressources pédagogiques sous format numérique remises aux participants, par la suite



## MODALITES D'INSCRIPTION

### PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait soit par inscription via l'adresse email [inscription@communesforestieres.org](mailto:inscription@communesforestieres.org), soit via le formulaire en ligne.

### OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à ces formations est fixée respectivement au **20 novembre 2021**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

### ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la formation, l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur informera les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet de l'Union Régionale.

## MODALITES DE PARTICIPATION

### PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, bâtiments, risques, patrimoine, ou intéressés par le sujet.

### PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à ces formations.

### EVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation devra être renseignée à l'issue de celle-ci.

### ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

### OUVERTURE DE LA FORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.

### REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### MESURES SANITAIRES

Nous mettons tout en œuvre pour garantir votre sécurité : espacement des participants, désinfection du matériel...

Le port du masque est obligatoire durant toute la durée de la formation, de même que le lavage des mains lors de l'entrée dans la salle de formation.

COMMUNES FORESTIÈRES DES ALPES MARITIMES

Immeuble Nice Leader · Bât. Ariane 7<sup>e</sup> étage · 27 bd Paul Montel · 06200 Nice · Tél. 04 97 18 69 19  
[adm.cofor06@gmail.com](mailto:adm.cofor06@gmail.com) · [www.communesforestieres-paca.org](http://www.communesforestieres-paca.org)



## PARTICIPATION FINANCIERE

### ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES ADHERENTES A JOUR DE LEUR COTISATION

La formation est un service auquel donne droit l'adhésion. Seul le paiement de la cotisation annuelle est demandé.

L'association des Communes Forestières départementale prend ainsi en charge les frais inhérents à l'organisation de cette formation.

### ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES NON A JOUR DE LEUR COTISATION

Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, une participation aux frais de 50 euros est habituellement demandée.

Néanmoins, dans le but de rassembler le plus grand nombre d'élus, **aucune participation** ne sera demandée aux participants pour cette formation du **25/11/2021**.

***Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.***

